



"Agis pour tes droits, de l'expression à l'action"

publié le 02/09/2020 - mis à jour le 27/09/2020

Année scolaire 2020-2021

Descriptif :

Concours international autour de la citoyenneté et des droits de l'enfant.

De la maternelle au lycée...

EMC (engagement et sensibilité)

Sommaire :

- Objectifs
- Réalisation
- Comment participer ?
- La galerie des droits

"Agis pour tes droits, de l'expression à l'action"



L'association [Francas](#) sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale organise depuis 2009 l'opération "Agis pour tes droits, de l'expression à l'action".

● Objectifs

Cette action vise à faire la promotion, la défense et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Le projet réalisé doit permettre aux élèves de développer des connaissances, des compétences et une culture qui s'inscrivent dans les programmes scolaires et contribuer à la construction du parcours citoyen de l'élève.

- Comprendre et s'approprier la Convention internationale des droits de l'enfant
- S'exprimer et agir pour les droits de l'enfant
- Apprendre à exercer ses droits dans un environnement médiatique et numérique
- Porter des revendications pour le respect des droits

La participation est ouverte à toute personne mineure ou majeure, à titre individuel ou dans une démarche collective, à l'école, dans les temps de loisirs péri et extrascolaires, ou en famille... de la maternelle au lycée !

● Réalisation

Les élèves réaliseront une production utilisant des supports divers au choix des groupes (affiches, poèmes, chansons, vidéos, photos, albums, BD, sculptures... mais aussi reportages, recueil de paroles d'enfants...) qui témoignent de leur perception de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les productions seront accompagnées d'une fiche d'expression dans laquelle figureront l'âge des élèves, leur origine territoriale et le message qu'ils ont voulu faire passer.

● Comment participer ?

Le concours "Agis pour tes droits, de l'expression à l'action" est ouvert à toute personne mineure ou majeure, dans



le cadre scolaire, comme dans les temps extra scolaires, participant de façon individuelle ou collective.

Les élèves des écoles, collèges et lycées peuvent participer dans les catégories qui les concernent.

Les inscriptions se font auprès des associations départementales des Francas dont les références sont sur le [site des Francas](#), onglet "Près de chez vous" (à gauche).

Dans l'attente du bulletin de participation 2020-2021, vous trouverez le

 ["Agis pour tes droits, de l'expression à l'action" 2019-2020](#) (PDF de 647.8 ko)
Descriptif de l'action contenant le bulletin de participation - Livret 2019

● La galerie des droits

Toutes les écoles et tous les établissements participant à l'action seront invités pour présenter leurs productions, leurs actions et initiatives. Des coups de cœur seront alors sélectionnés afin d'être valorisés à l'échelle nationale dans "la galerie nationale des droits".

► Pour plus de détails sur cette action :

<http://eduscol.education.fr/cid61526/agis-pour-tes-droits-de-l-expression-a-l-action.html>

<https://www.education.gouv.fr/agis-pour-tes-droits-de-l-expression-l-action-11777>

Document joint

 [Convention Internationale des droits de l'enfant](#) (PDF de 907.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.